

Réf:AT/DOT 02/SDT/DRT/32/2025

CHLEF le, 17/03/2025

SDT

Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel de Chlef

- Vu la décision Réf DG N°2737/2023 du 02/11/2023 portant la désignation de Monsieur **ETTOUIL NABIL** En qualité de Directeur Opérationnel des Télécommunications de Chlef.
- Vu le contrat à commande N° 135/2023 du 20/12/2023, conclu avec l'entreprise **AICHOUBA Ibrahim, portant** « Réalisation des travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés ».
- Vu la 01^{ère} mise en demeure N°226 du 26/02/2025, concernant le retard de notification de l'ODS de démarrage relatif au lancement des travaux de maintenance du câble FO de la liaison Zeboudja - Hamlil .
- Vu la 02^{ème} mise en demeure N°274 du 06/03/2025.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant
- Vu l'article n° 35 du contrat n° 135/2023, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant.

Décide:

• Article 1 :

- La résiliation **unilatérale** du contrat N°135/2023 du 20/12/2023, portant « Réalisation des travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés », Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise **AICHOUBA Ibrahim**, demeurant à **Hay Ouakda N°77 Bouzeghaia Centre Chlef**, représentée par Monsieur AICHOUBA Ibrahim **HANY ABDEL NAEEM** agissant en qualité de **Gérant**.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef

Signé: **ETTOUIL Nabil**